

Journal annuel
d'informations
communales

BEAULIEU-SUR-OUDON (53)

Janvier 2012 - N°23

LA TROMPETTE



Une vue de l'église depuis l'étang, après l'abattage des peupliers cet automne.

Animation au bois de la Foy pour les enfants en partenariat avec le Pays de Loiron



Retrouvez ce bulletin en ligne sur www.beaulieu-sur-oudon.com
Ainsi que toutes les informations communales

Sommaire



P 3 -	Le mot du maire
P 4 à 17 -	Communications municipales :
* p5	Population
* p6	Les vœux du Maire 2012
* p7	Investissements 2011
* p8	Informations budgétaires & subventions
* p9	projets 2012
* p10	Assainissement collectif
* p11	Aménagement du cimetière
* p12 & 13	point sur la T.H.T.
* p14	Plan communal de sauvegarde
* p15	LGV en quelques chiffres
* p16	lotissement
* p17	Bassin de l'Oudon
P 18 à 26 -	Services Municipaux :
* p18	Mairie - Salle des Fêtes - Divers
* p19	Agence Postale Communale
* p20 & 21	Enfance & jeunesse
* p22 & 23	Infos sociales et banque alimentaire
* p24	infos culturelles
* p25	Bibliothèque
* p26	l'A.D.M.R.
P 27 à 30 -	Zoom sur l'année 2011 :
* p27	La vie des enfants à l'école
* p28	Classes « 0 » et « 1 »
* p29	Le 36ème Festival de la moisson
* p30	Beaulieu de France
P 31 -	L'école publique
P 32 à 35 -	Parole aux Associations
P 36 & 37 -	La vie économique
P 38 & 39 -	La Communauté de Communes du Pays de Loiron
P 40 & 41 -	Beaulieu autrefois : La douve du presbytère

Le mot du Maire



2011 aura été une année où le mot crise est souvent revenu dans les discours politiques au niveau national ; mais tous ces remous ne doivent pas remettre en cause l'avenir de notre pays et de nos communes.

Notre département réussit à maintenir ses emplois, ainsi que le Pays de Loiron qui a un taux de chômage faible (4.3%), ce qui reste bien en-dessous de la moyenne départementale et ce, malgré la fermeture de Pébéco (80 emplois), comme vous pouvez le voir dans le tableau ci-dessous :

	- de 25 ans	25-50 ans	50 ans et +	Total	DE/Pop active
Pays de Loiron	85	192	68	345	4.3%
Département	1898	5004	1542	8444	6.00%

2012, année de l'élection présidentielle, chaque citoyen est appelé à se rendre dans les bureaux de vote les 22 avril et 6 mai pour élire le Président de la République.

Les travaux qui étaient prévus au 2ème semestre 2011 sur notre commune, notamment la réfection du réseau assainissement, ont pris du retard. Le bouclage des dossiers devient de plus en plus complexe à monter en raison des demandes des services de l'État qui ne nous facilite pas toujours la tâche. Ces travaux commenceront en début d'année.

La construction de la ligne 400 000 volts commencera courant janvier, en ce qui concerne le poste de raccordement rien à ce jour n'a été planifié.

Les travaux liés à la L.G.V., quant à eux, démarreront pour juillet 2012.

Les prévisions d'investissement 2012 pour notre commune : un dossier a été déposé auprès du Syndicat d'électrification (S.D.E.G.M.) pour l'enfouissement du réseau de la rue de l'Étang. Nous sommes en attente d'une réponse du comité consultatif (P.A.P.) pour la construction d'un atelier communal et la réfection du cimetière.

Pour le cabinet médical nous avons créé un S.I.V.U. (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) avec les communes de St Cyr-le-Gravelais, Ruillé-le-Gravelais et Loiron afin de garder la médecine pluridisciplinaire proche et accessible à tous sur notre territoire. Des travaux d'aménagements sont prévus pour aménager un bâtiment qui se situe à Loiron au rond point de la Chapelle du Chêne (ancien espace tertiaire). L'ouverture est espérée en septembre 2012.

Souhaitons que nous puissions mener à terme ces projets et que nous soyons un rouage dans la relance économique de notre pays.

Ensemble espérons que 2012 soit une année d'épanouissement afin de voir une conjoncture économique positive sur le plan professionnel et privé.

Bonne année 2012.

Communications municipales

La commune de Beaulieu-sur-Oudon, par l'intermédiaire du bulletin municipal, édite chaque année celui-ci ainsi qu'un flash d'été qui ont pour objectif d'informer les belloudoniens et les belloudoniennes sur :

- * les travaux et projets en cours et à venir
- * Les décisions importantes
- * Le budget communal
- * **L'état-civil de l'année écoulée**

* La vie de l'école et des associations

- * Les entreprises et artisans
- * Les habitants du village
- * **L'histoire locale**
- * Les infos pratiques

Ci-dessous vous trouverez la composition de chaque commission :

- ☞ Commission voirie : BODIN Jean-Pierre, HERMAGNÉ Christophe, ROCHER Marc, ROCHER Jean-Luc, VERON John
- ☞ Commission bâtiments communaux : CORNÉE Hervé, BODIN Jean-Pierre, BOISARD Véronique, DEROUIN Brigitte
- ☞ Commission emploi/personnel : BOISARD Véronique, DEROUIN Brigitte et ROCHER Marc
- ☞ Commission Sociale et Culturelle : DEROUIN Brigitte et HÉMON Céline
- ☞ Commission T.H.T. : CORNÉE Hervé, BODIN Jean-Pierre, HÉMON Céline, HERMAGNÉ Christophe, VERON John
- ☞ Commission L.G.V. : BODIN Jean-Pierre, HÉMON Céline, HERMAGNÉ Christophe, ROCHER Marc
- ☞ Commission étang de la Guéhardière : CORNÉE Hervé, BODIN Jean-Pierre, ROCHER Jean-Luc

N'hésitez pas à contacter la mairie pour tout renseignement.

BEAULIEU-SUR-LOUDON (53)

www.beaulieu-sur-oudon.com



C'est le site internet officiel de la commune. Martine CORNÉE, Céline HÉMON, Philippe de la SAYETTE et Claudine FOURNIER travaillent ensemble à la mise à jour du site, qui devrait être complètement terminé courant 2012.

Ils sont à votre écoute pour toutes suggestions et idées d'informations à mettre en ligne sur ce support vivant.

Population



Nous souhaitons la bienvenue :

AUX NOUVEAUX HABITANTS

M AMOURDOM	6 rue des Sports
MME CHARTIER Laurence	3 rue des Sports
M. CHEVILLARD Melle BENOIST	3 rue de l'Oudon
M. GATEAU MME BERGER	Domaine des Sables
M. GOMELET	Le Haut Poilbouc
M. GENDREAU MME MALIN	4 Rue de la Poste
M. GENDREAU Melle COLLUARD	8 rue de Bretagne
M. LANDAIS	12 rue de Bretagne
M. THIELIN	14 rue de Bretagne
M. HOYAUX Melle POULARD	36 rue de Bretagne
M. COURSELLE MME GARRY	2 Impasse du Bordage
M. GOUGEON	19 rue de la Moisson

AUX NOUVEAUX NÉS

Lalita TRANCHARD	née le 2 janvier
Margot VERGER	née le 17 janvier
Lylou CHANTELOUP	née le 28 janvier
Nais KÉRUZORÉ	née le 29 mars
Mathys PELLÉ	né le 13 avril
Jean-Marie MEIGNAN	né le 2 mai
Lucas BESNIER	né le 5 octobre
Aline JANVIER--BOURDIN	née le 23 octobre

MEILLEURS VŒUX AUX JEUNES MARIÉS

Veillez nous excuser pour les éventuelles omissions.

MONTEMBAULT Martial et RONCIÈRE Elsa le 30 avril



RECENSEMENT DE LA POPULATION CHACUN DE NOUS COMPTE

Le recensement national aura lieu entre le 19 janvier et le 18 février 2012.
A cette occasion tous les habitants de Beaulieu seront recensés.

Stéphanie Renou est l'agent recenseur pour notre commune et nous vous remercions de lui réserver un bon accueil lors de son passage.

A titre indicatif, nous sommes 535 habitants au 1er janvier 2012. Les chiffres sont **maintenant mis à jour tous les ans, et le recensement permettra d'ajuster ces données.** **Stéphanie passera une première fois déposer un courrier d'information dans votre boîte aux lettres, reviendra pour vous remettre en main propre les formulaires et fixer un rendez-vous pour la restitution des documents remplis quelques jours plus tard.**



Les Vœux du Maire



C'est à la maison de la moisson qu'une assemblée d'environ 70 personnes s'est déplacée le samedi 7 janvier à 11 heures pour les vœux de la municipalité.

Monsieur le Maire a souhaité le meilleur pour tous en ces temps difficiles de crise et fait le point sur l'année écoulée.

Jean-Pierre BODIN a ensuite fait part des projets de l'année 2012 que vous trouverez retracés tout au long de ce bulletin.

La parole a ensuite été donnée à Céline HEMON pour présenter le bulletin et le site internet de la commune à la population présente.



A L'HONNEUR :

Pour terminer, Monsieur le Maire a fait venir à ses côtés Madame GRIGNON pour rappeler son parcours discret mais efficace à la Poste de novembre 1954 jusqu'au 31 décembre 1996, au sein de l'ADMR parallèlement à son travail pendant de nombreuses années. Et depuis qu'elle profite d'une retraite bien méritée, elle donne de son temps bénévolement à l'entretien de l'église. Une plante lui a été remise à cette occasion en remerciements des services rendus.



Investissements 2011

Ci-dessous les investissements effectués au cours de l'année 2011 en ce qui concerne les entretiens sur les bâtiments communaux, puis les acquisitions de matériel dans le tableau ci-dessous et dans le second tableau sont détaillées les dépenses spécifiques à la voirie.

◇ Réfection de la 2nde moitié du parquet de la salle des fêtes :	5299.62 € TTC
◇ Réfection de la toiture de la classe de cycle 2 (ancienne classe maternelle)	8795.03 € TTC
◇ Matériel :	
◇ Radiateurs dans 2 logements	2370.47 € TTC
◇ Porte extérieure dans 1 logement	1609.06 € TTC
◇ Tables pique-nique parc maison de la moisson	1076.40 € TTC
◇ Armoire frigo salle des fêtes	2332.20 € TTC
◇ Chaises petite salle des fêtes	1093.14 € TTC

Détail des travaux réalisés en 2011	Nom de l'Entreprise	Montant TTC
Lèzerie	F.T.P.B. SA	1076.40
Grande-Bufferdière		1219.92
Chevallerie		717.60
Grand Choigné		4197.96
Touffinière		4312.77
Rondière		13856.85
Elargissement de voirie	W.T.P.	5184.83
Point à Temps	F.T.P.B. SA	17880.20
Abattage des peupliers et rognage des souches	GERARD Elagage	2930.20



Informations budgétaires

Budget communal voté en 2011 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
TOTAL	463407.43
Charges à caractères générales <small>voirie, entretien bâtiment, achat repas cantine, électricité...</small>	149420.72
Charges de personnel	152000.00
Autres charges de gestion <small>Subventions, contingent aide sociale et incendie</small>	48711.32
Charges financières <small>remboursement dette en intérêt</small>	30500.00
Charges exceptionnelles et autres	13500.00
Dépenses imprévues	3000.00
Virement à la section d'investissement	66275.39

SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES
TOTAL	463407.43
Produit des services <small>droits de cantine et garderie ...</small>	28799.57
Impôts et taxes <small>taxe au droit de mutation, impôts directs, taxe sur les pylônes...</small>	196464.00
Autres produits de gestion <small>loyers communaux et salle des fêtes ...</small>	36000.00
Dotations et participations <small>dotations de fonctionnement de l'état...</small>	121675.00
Produits exceptionnels et autres	1000.00
Résultat reporté	79468.86

SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES
TOTAL	424682.62
Programmes en cours <small>travaux et achat matériel</small>	339682.62
Emprunts et dettes <small>remboursement dette en capital</small>	83000.00
Autres immobilisations financières <small>emprunt à affecter au lotissement</small>	
Dépenses imprévues	2000.00
Solde d'exécution 2010	

SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES
TOTAL	424682.62
Subventions d'investissements	263657.03
Emprunts et dettes assimilées <small>création emprunt pour lotissement</small>	31341.14
Dotations et fonds divers <small>Fonds compensation de TVA</small>	52500.00
Virement de la section de fonctionnement	66275.39
Excédent de fonctionnement capitalisé	10909.06

Subventions accordées en 2011

Amicale des Anciens d'AFN & AC	50.00
Association de parents d'élèves	200.00
Étoile Sportive	600.00
Association Beaulieu sous tension	500.00
Beaulieu de France (cotisation)	175.00
Association de protection des cultures	148.00
Association de Parents d'Enfants	
Inadaptés	35.00

Centre anticancéreux de Rennes	65.00
Banque alimentaire de Laval	53.00
ADMR de Méral	170.00
Secours catholique	49.00
UDAF 53	40.00
Les Restos du cœur Laval	32.00
France Alzheimer Mayenne	35.00

Projets 2012

2012, verra la construction d'un atelier communal rue de la Vigne, sur un terrain de la mairie.

A terme, le souhait de la municipalité est de rendre cet atelier autonome grâce à une installation d'éolienne, voire produire suffisamment d'électricité pour alimenter en éclairage public les rues des sports et de la vigne qui jouxtent ledit futur atelier.

Ci-dessous vous trouverez l'estimation pour la construction de cet atelier.

Cet atelier communal bénéficiera du financement du Plan d'Accompagnement Projet de la ligne électrique Cotentin-Maine.

DÉPENSES	MONTANT H.T.
terrassment, voirie, abords, réseaux	61 000,00
maçonnerie	27 000,00
ravalement	2 300,00
ossature, bardage, couverture métallique	38 000,00
menuiserie	8 000,00
cloisons sèches et isolation	5 000,00
électricité	5 500,00
plomberie sanitaire	3 000,00
chauffage électrique	1 400,00
isolation carrelage faïence	3 500,00
peinture	3 700,00
TOTAL HORS TAXES	158 400,00
HONORAIRES	12 672,00
COORDINATEURS SECURITE	1 500,00
BUREAUX CONTRÔLE DIVERS	1 200,00
TOTAL GENERAL HORS TAXES	173 772,00

RECETTES	MONTANT H.T.
Plan accompagnement projet THT	169053.00
Fonds propres communaux	4717.00
TOTAL GENERAL HORS TAXES	173 772,00

A prévoir également dans les dépenses l'avance de TVA pour une année avant reversement, à hauteur de 34059.31 €

PROJETS DE VOIRIE 2012

Afin de garder un état des routes et chemins satisfaisant, la commission voirie a décidé pour 2012 de consacrer le budget suivant :

- ◆ Revêtement bi-couche sur le chemin d'Audray (435m) 6000.00 €
- ◆ Empierrement sur 10 cm puis revêtement tri-couche (583m) 19000.00 €
- ◆ Point à temps 12000.00 €

Par ailleurs, pour les travaux de réfection sur voirie correspondant au tracé pour la mise en place des poteaux de la ligne électrique Cotentin-Maine, la remise en état de dégradation incombe à RTE par l'intermédiaire du Conseil Général, c'est pourquoi rien n'est prévu dans l'immédiat par la commune. Néanmoins, il est impératif de nous signaler toute dégradation de voirie en mairie au 02 43 02 11 40.

La commission voirie

Assainissement collectif



L'assainissement du bourg a été réalisé en 1981-1982. 30 ans plus tard des améliorations au réseau existant sont à apporter sur différents secteurs, pour répondre aux exigences de la Police de l'Eau suite au rapport du Cabinet Hydratop, notamment la mise en séparatif des eaux usées des eaux pluviales pour un meilleur fonctionnement du système de lagunage. FTPB assurera les travaux et ACT Diag les contrôles après travaux.

Réhabilitation du réseau d'assainissement et mise en séparatif

Lots	Ese retenue	Montant TTC
1 - Travaux sur le réseau	F.T.P.B.	⇒ 2236634.58 €
2 - Contrôles des réseaux après travaux	ACT Diag	⇒ 5867.93 €

Les travaux sont programmés en 4 phases consécutives :

- Phase de travaux n° 1 : Rue de la Moisson et rue de Bretagne Durée 4 semaines avec déviation
- Phase de travaux n° 2 : Rue de la Poste Durée 1 semaines avec alternance
- Phase de travaux n° 3 : Virage Rue de la Moisson vers rue des Vergers Durée 2 semaines avec déviation
- Phase de travaux n° 4 : Rue de l'Étang** Durée 2 semaines avec déviation

Le démarrage des travaux se fera au cours du 1er trimestre, mais dépend des autorisations d'accord de subvention (60 % du montant hors taxes des travaux par le Conseil Général et l'Agence de l'eau), c'est pourquoi nous ne pouvons à ce jour vous donner une date précise de lancement de ce chantier.

Plus tard dans l'année, est programmé la réfection du réseau d'adduction d'eau potable ainsi que l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques pour la rue de l'étang et le tour de l'église.

Les maisons du bourg du chemin font également l'objet d'un raccordement sur le système d'assainissement collectif de la commune de Montjean. La participation à cet investissement pour les 3 maisons de notre commune concernées s'élève à 11 125.64 € HT + un forfait de 1000.00 € par maison concernée.

Aménagement du cimetière

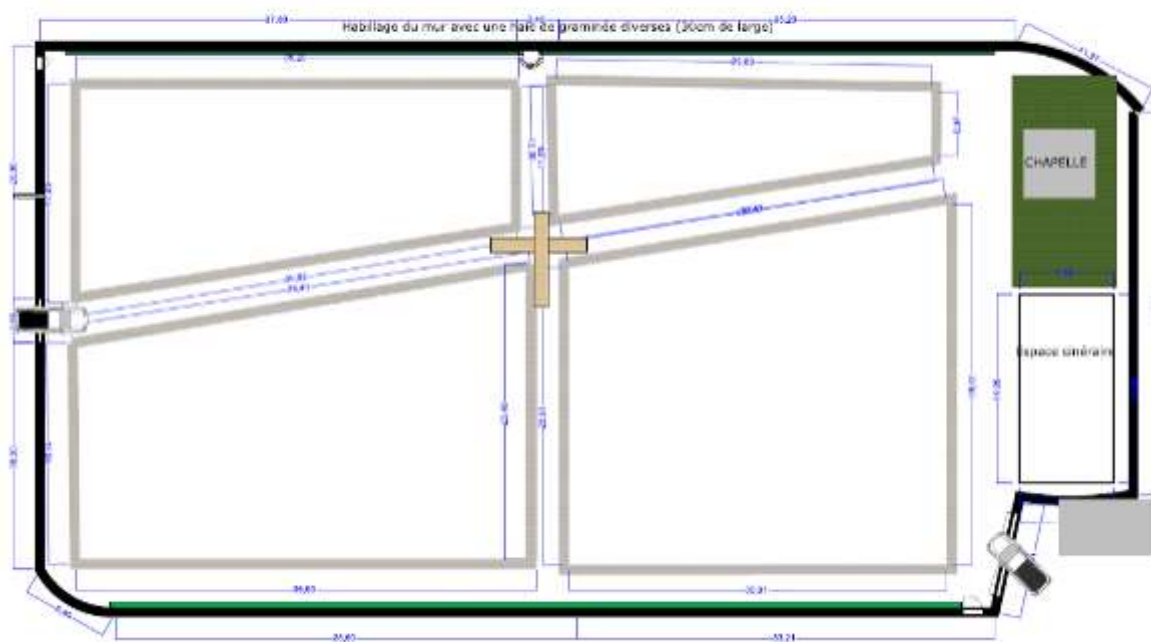
Lors des réunions publiques du Projet d'Aménagement et de Développement Rural, il est apparu que l'aménagement du cimetière constituait une des priorités des administrés interrogés.

De ce fait, une étude a été menée pour son aménagement pour le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite, les fauteuils roulants et poussettes ne pouvant pas circuler dans les allées sableuses.

L'avant-projet sommaire qui vous est présenté ci-dessous prévoit un aménagement des allées en dur afin qu'il devienne accessible à tout public, une gestion du drainage et des bordures ainsi que l'intégration d'un espace cinéraire comprenant une création de jardin du souvenir et columbarium pour répondre aux attentes des citoyens de notre commune et pour le bénéfice de tous.

Ce projet, qui n'est qu'une ébauche à affiner, bénéficiera du financement du Plan d'Accompagnement Projet de la ligne électrique Cotentin-Maine.

Revêtement de sol / 2 Variantes : Une en émulsion gravillonnée type MEGRET / Une en NIDA GRAVEL
Allée bordurée en pavé 12/12
Déplacement du monument au centre du cimetière :



PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL ESTIMATIF

DÉPENSES	MONTANT H.T.
Travaux	62713.80
TOTAL GENERAL HORS TAXES	62713.80

RECETTES	MONTANT H.T.
Plan accompagnement projet THT	6000000
Fonds propres communaux	2713.80
TOTAL GENERAL HORS TAXES	62713.80

A prévoir également dans les dépenses l'avance de TVA pour une année avant reversement à hauteur de 12291.90 €.

Point sur la T.H.T

Durant l'année 2011, R.T.E. a organisé deux réunions publiques d'informations à Beaulieu-sur-Oudon.

En mars avril, R.T.E. a présenté les entreprises qu'il a missionnées pour la construction des pylônes électriques 400 000 volts et de la plateforme pour y installer un transformateur. Ce sont VINCI et FORCLUM (EFFAGE)

Lors de la réunion de novembre, R.T.E. a présenté le calendrier prévisionnel de la construction des pylônes :

- aménagement, création de chemin 15/01/2012 à fin avril
- fondation **pour les pieux 15/01/2012 à fin juin**
- assemblage **des ferrailles 15/01/2012 à fin septembre**
- déroulage des câbles 01/04/2012 à fin novembre**
- fin des travaux pour l'implantation des pylônes décembre 2012**

En ce qui concerne la plateforme électrique de 8 ha + 13 ha d'aménagements, les délais administratifs de mise en expropriation des terres sont réglementés. Cependant, si la SAFER trouve une réserve foncière pour compenser la perte de l'emprise de l'ouvrage, et si un accord est trouvé entre toutes les parties alors les travaux démarreraient au second semestre 2012.

En septembre 2011 Forclum a rehaussé le pylône (alimentant Domloup-Les Quintes) qui traversera la plateforme électrique (celui qui clignote aujourd'hui) pour pouvoir travailler sous les fils sans danger.

Page suivante, vous trouverez en détail pour information, les modalités d'indemnisation du préjudice visuel.

COMITÉ DE PILOTAGE

Dans le cadre de ce projet de ligne électrique Cotentin-Maine, un comité de pilotage, mandaté par le préfet et composé d'associations et d'élus concernés par le projet, les services de l'état et RTE, se réunit 4 fois par an pour suivre les engagements de l'état et de RTE et restituer l'avancée de ce dossier.

Pour toute détérioration, dégradation ou si vous jugez qu'une personne dépasse ses droits, n'hésitez pas à contacter la mairie au 02 43 02 11 40.

Vous pouvez également vous adresser à Christophe HERMAGNÉ, qui est le référent communal .

Pour tout savoir sur la ligne rendez-vous sur le site :

<http://www.cotentin-maine.com>





L'indemnisation du préjudice visuel

Depuis le début du projet, RTE s'est attaché à rechercher le tracé de moindre sensibilité, de manière progressive, à partir de rencontres sur le terrain et d'analyses environnementales et paysagères approfondies avec un objectif : réduire au maximum les effets de la ligne sur le cadre de vie des riverains.

Au delà, pour garantir que l'implantation de la ligne Oudon-Taute ne pénalise pas les propriétaires riverains, RTE propose de les indemniser du préjudice visuel. Cette mesure, systématiquement reprise dans les accords successifs avec l'Etat, permet de proposer une indemnisation forfaitaire du préjudice visuel ou, spécifiquement pour le projet, de compenser la moins value immobilière éventuelle qui peut faire suite à l'implantation de la nouvelle ligne aérienne.

1. Qui évalue le préjudice visuel ?

Une commission interdépartementale d'évaluation amiable du préjudice visuel, indépendante de RTE, est créée par un arrêté interpréfectoral. Cette commission, comprenant deux sous-commissions, une pour la Manche et le Calvados, l'autre pour la Mayenne et l'Ille-et-Vilaine, est présidée par un magistrat de la Cour administrative de Nantes. Dans chaque sous-commission siègent :

- un représentant de la Direction Départementale des Finances Publiques
- un notaire désigné par la Chambre départementale des notaires
- un expert choisi par la Confédération des experts agricoles, fonciers et immobiliers

La composition de la commission garantit ainsi une réelle indépendance, un juste équilibre des intérêts publics et privés et la double compétence de professionnels familiers des procédures et des estimations immobilières.

2. Qui peut solliciter la commission d'indemnisation ?

Tout propriétaire d'une habitation, construite ou achetée avant l'enquête publique du 2 juin 2009 au 17 juillet 2009, qui estime subir un préjudice visuel du fait de la présence de la ligne ou des postes électriques Cotentin-Maine, quelle que soit la distance de cette habitation avec cette ligne.

Les propriétaires riverains sont informés de la création de la commission selon les modalités suivantes :

- selon un principe établi par la pratique, toutes les maisons d'habitation se situant dans une bande de 200 mètres de part et d'autre de l'ouvrage sont systématiquement recensées par RTE. Un dossier photographique est réalisé puis transmis à la commission chargée d'évaluer le préjudice visuel.
- des mesures de publicité sont organisées pour que, par ailleurs, les propriétaires situés en dehors de cette zone, qui es-

timent subir un préjudice visuel, puissent se faire connaître auprès de la commission (insertion dans la presse locale ou régionale d'un avis au public, affichage dans les mairies des communes concernées par l'ouvrage, plaquette d'informations).

3. Comment la commission estime-t-elle le préjudice subi ?

La commission propose à chaque propriétaire l'ayant sollicité et/ou recensé par RTE de visiter sa propriété pour effectuer l'estimation du bien et du préjudice subi. **Cette visite, réalisée après la construction de la ligne ou du poste électrique, est une condition préalable à toute indemnisation.**

La commission évalue précisément le préjudice patrimonial au titre de préjudice visuel en fonction de différents paramètres comme, par exemple, la position des pylônes, les vues principales de la maison en direction de la ligne ou du poste électrique, la topographie des lieux, etc. Ces paramètres sont laissés à la seule discrétion de la commission d'indemnisation du préjudice visuel.

Néanmoins, dans la partie « jumelage », il sera proposé à la commission d'inclure la ligne reconstruite dans son estimation de préjudice.

4. Comment le propriétaire est-il indemnisé ?

Une fois les propriétés visitées, la commission transmet l'estimation financière des préjudices visuels à RTE, qui propose alors des indemnisations forfaitaires aux propriétaires.

Le propriétaire aura alors le choix entre 2 options :

- soit il souhaite conserver sa propriété et RTE proposera de l'indemniser sur la base de l'estimation financière de la commission départementale d'évaluation du préjudice visuel.
- soit il souhaite vendre et RTE proposera de lui rembourser la différence entre le prix de vente de son bien (sous réserve qu'il ne soit pas manifestement sous évalué) et sa valeur vénale avant la construction de la ligne, estimée par la commission.

Indemnisation du préjudice économique

A l'instar de la commission de préjudice patrimonial au titre de préjudice visuel, une commission d'indemnisation des préjudices économiques sera prochainement créée. Cette commission a pour objet d'examiner les demandes d'indemnisation présentées par les professionnels riverains concernés

par le tracé de la ligne et en exercice avant l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique. Elle sera chargée de proposer à RTE, maître d'ouvrage du projet Cotentin-Maine, une estimation de l'indemnisation pour les préjudices économiques effectifs.

Plan Communal de Sauvegarde



La mairie a élaboré le présent Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui précise l'organisation des services et la mobilisation des moyens pour faire face à n'importe quel

événement de sécurité civile et assurer ainsi l'alerte, la protection et le soutien de la population de Beaulieu-sur-Oudon

Comme de très nombreuses communes de France, la commune de Beaulieu-sur-Oudon peut être soumise à des risques majeurs (initialement créé pour répondre au **risque spécifique d'inondation au niveau de l'étang de la Guéhardière** en raison de crue exceptionnelle ou au risque de submersion par rupture de la digue, il permettra également de répondre aux dangers météorologiques

ou au risque de transport de matières dangereuses par voie routière qui pourraient se produire).

Un événement potentiellement dangereux est un aléa. Il ne devient un risque majeur que s'il survient dans une zone où des enjeux humains, économiques et environnementaux sont en présence. Un risque majeur est, donc, la rencontre d'un aléa avec des enjeux.

Le risque majeur, appelé aussi catastrophe, se caractérise enfin, par une faible fréquence et par de nombreuses victimes, ainsi que des dommages importants aux biens et à l'environnement.

La sécurité au quotidien des Belloudoniens et Belloudoniennes est une préoccupation importante et permanente de la commune. C'est pourquoi, la municipalité est partie prenante des plans de prévention mis en place par les services de l'État dans le département.

Il devrait être validé prochainement et il sera consultable en mairie et disponible sur le site internet de la commune.



L.G.V. en quelques chiffres

Nom	Début	Fin
Concertation	Mai 2011	Printemps 2012
Etudes APD et autorisations administratives	Janvier 2011	Juillet 2012
Travaux préparatoires	Juillet 2012	Novembre 2012
Travaux de Génie Civil et Terrassement	Décembre 2012	Juillet 2015
Travaux d'équipements ferroviaires	Septembre 2014	Automne 2016
Essais puis mise en service		

Quelques données chiffrées

Terrassements :

- ◆ 23.5 M de m³ de déblais
- ◆ 18.4 M de m³ de remblais

Ouvrages d'art, voirie, cours d'eau, faune, hydraulique :

- ◆ 6 tranchées couvertes (tunnels) et 9 viaducs
- ◆ 5 franchissements autoroutiers, 180 rétablissements routiers et ferroviaires
- ◆ 261 ouvrages hydrauliques (servant également pour la petite faune)
- ◆ 21 passages grande faune
- ◆ 93 bassins

Equipements ferroviaires :

- ◆ 2 sous-stations électriques
- ◆ 2 bases de maintenance
- ◆ 820 km de rail
- ◆ 1900000 tonnes de Ballast
- ◆ 680000 traverses

ENQUÊTES PUBLIQUES

- ◆ **Enquête au titre de la Loi sur l'Eau :** du 23 janvier au 27 février
Pas de permanence de Commissaire-Enquêteur à Beaulieu,

au plus proche présence des commissaires : à St-Cyr-le-Gravelais le 31 janvier de 13h à 16h ou
à Montjean le 10 février de 9h à 12h.
- ◆ Enquête parcellaire : du 1er février au 2 mars 2012
présence du commissaire enquêteur en mairie le 21 février de 9h à 12h.

Lotissement

Prix de vente : 25.00 € HT/M²

il reste à la vente les lots suivants :

Lot 5 : 882 M²

Lot 6 : 932 M²

Lot 7 : 932 M²

Lot 9 : 821 M²

Pour tout renseignement Tél : 02 43 02 11 40



Le lotissement le Coteau du Domaine, se remplit.

C'est avec plaisir que nous accueillons les nouveaux habitants à Beaulieu-sur-Oudon.

Vivre en bon voisinage

Même chez soi on ne peut pas faire n'importe quoi ...

Petit rappel des règles à respecter :

"Le bruit figure au nombre des nuisances de la vie en société les plus mal ressenties par la population. Il atteint les citoyens dans leurs droits fondamentaux au repos et à la tranquillité et est de nature à porter préjudice à leur santé."

L'arrêté préfectoral n° 2008-D-278 du 15 juillet 2008, réglemente les bruits de voisinage (bricolage, jardinage (ex tondeuse le dimanche seulement de 10h à 12 h), les bruits causés par les animaux domestiques, et les sports de loisirs... résumés ainsi dans l'article 1 : **Tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit.**

Des sanctions peuvent être prises allant jusqu'à la confiscation du bien ayant occasionné une gêne pour le voisinage.

Le maire invite la population à respecter ces dispositions qui, si elles possèdent un caractère quelque peu contraignant, sont indispensables pour éviter tout différend de voisinage.



Le Bassin de l'Oudon

S O Y O N S

« S . A . G . E . »

La Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) révisé le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) approuvé en 2003.

La C.L.E. est une instance de concertation composée de représentants des élus, des usagers de l'eau et des services de l'Etat. Elle a entrepris en 2011 la révision du S.A.G.E. du bassin versant de l'Oudon.

Le S.A.G.E. est un document de planification de la gestion de l'eau élaboré à l'échelle d'un bassin versant (voir ci-contre). A partir de l'état des lieux de la ressource en eau, des milieux aquatiques, des usages, les acteurs locaux fixent des objectifs pour solutionner les problèmes rencontrés.

Un consensus sur des questions importantes

Le S.A.G.E. permet aux usagers de l'eau de s'entendre sur des questions importantes pour la préservation de l'eau : « que faisons nous de la ressource en eau sur notre territoire ? quelles sont les problèmes et les priorités ? quelles actions mener dans le respect des milieux aquatiques et des usages ? ».

Calendrier prévisionnel

Le projet de S.A.G.E. devrait être adopté par la C.L.E. en février 2012.

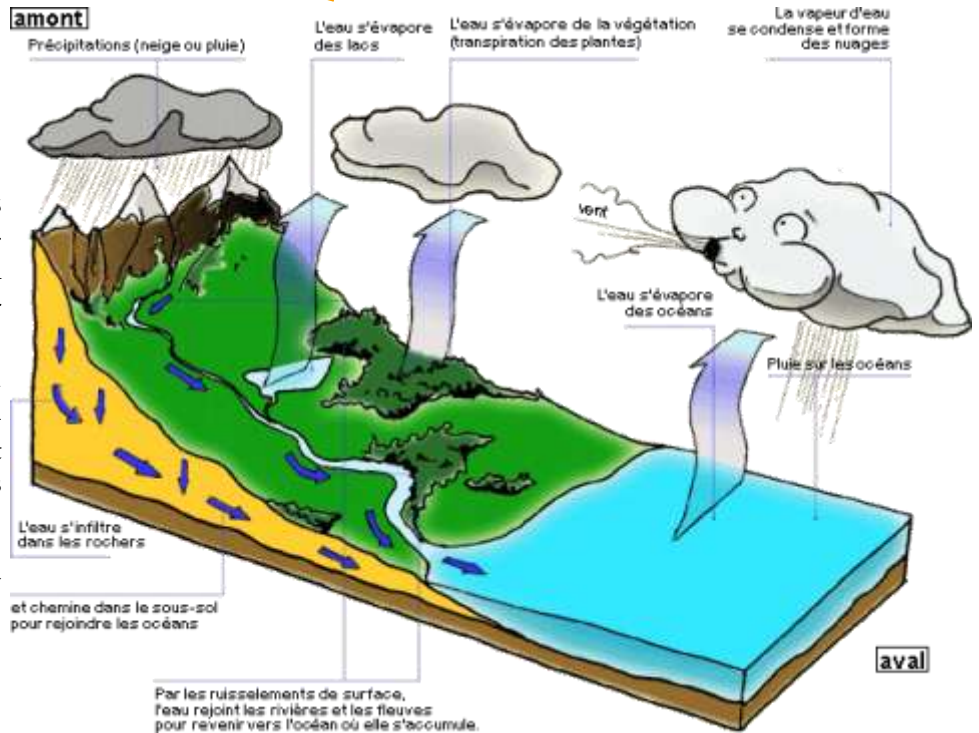
Il sera ensuite soumis à la consultation des assemblées (conseils municipaux, généraux, régionaux ; chambres d'agriculture, de l'industrie, des métiers ; Comité du bassin Loire-Bretagne ; ...).

Enfin, le public sera consulté à l'automne 2012.

In fine, le Préfet arrêtera le S.A.G.E.

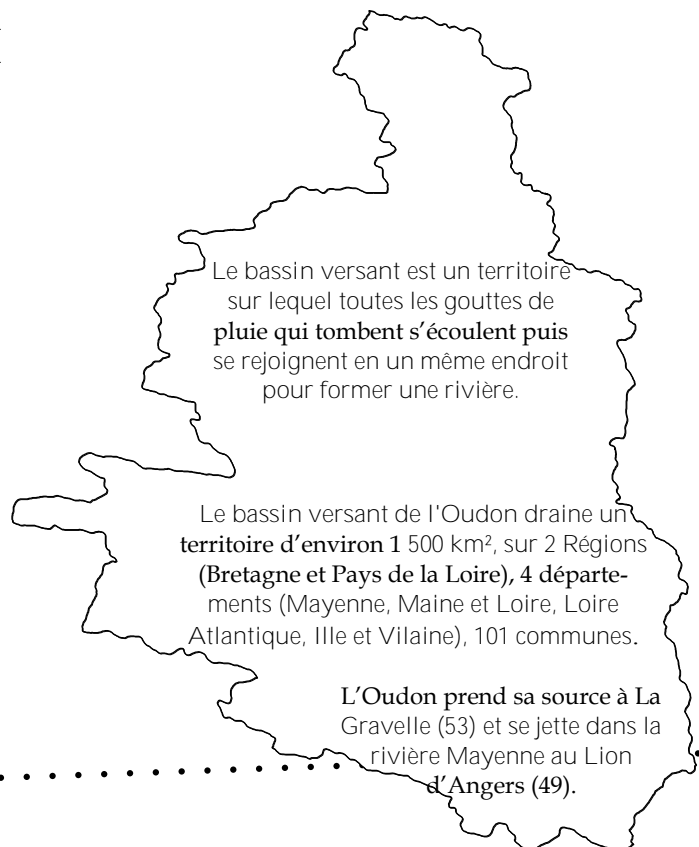
Pour en savoir plus et accéder aux cartes du bassin versant de l'Oudon : www.gesteau.eaufrance.fr

(rubrique S.A.G.E. Oudon / documents du S.A.G.E.)



Le cycle naturel de l'eau (ci-dessus) est perturbé par les usages de l'eau domestiques, industriels et agricoles.

L'eau que nous utilisons est toujours la même. PRÉSERVONS LA !



Commission Locale de l'Eau

☎ 02 41 92 52 84

-regine.tieleguine@bvoudon.fr

Services municipaux

MAIRIE

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi au samedi de 9h à 12h.
Fermé le mercredi

Permanence de M. Le Maire :

Mardi matin de 9h à 11h30, samedi matin
et sur rendez-vous.



☎ 02 43 02 11 40

☎ 02 43 02 03 75

✉ mairie.beaulieu-sur-oudon@wanadoo.fr

Location salle des fêtes	Prix 2012
Vin d'honneur	42.00 €
Après-midi détente club extérieur	58.00 €
Réunion	65.00 €
Soirée personnes de la commune	94.00 €
Associations de Beaulieu	130.00 €
Fête de famille	150.00 €
Buffet campagnard	150.00 €
Nuit de la St Sylvestre	160.00 €
Soirée associative communes extérieures	180.00 €
Mariage	250.00 €
PETITE SALLE ANNEXE	Prix 2012
Vin d'honneur	26.00 €
Réunion	34.00 €
Repas, soirée	73.00 €

Vous souhaitez vous déplacer , vous n'avez pas de
moyen de locomotion ?

Pensez au Petit Pégase !!!
Prise en charge et descente au Lavoir

Secteur 7 Loiron

Réservations :
N° Vert 0 800 666 321
appel gratuit

Horaires de la centrale de mobilité :
Du lundi au vendredi :
de 9h00 à 16h00 sans interruption
Samedi : 8h30 à 11h00

Réservation dans les 15 jours qui précèdent le déplacement et jusqu'à 16h la veille du départ :
- en appelant la centrale de mobilité :
0 800 666 321 (appel gratuit)
- ou sur le site :
www.petitpegase.lamayenne.fr

Conseil général de la Mayenne
39 rue Mazagran
BP 1429
53014 LAVAL Cedex
lamayenne.fr

Petit Pégase
le transport malin !
Le service de transport à la demande

N° Vert 0 800 666 321

LA MAYENNE
CONSEIL GÉNÉRAL
lamayenne.fr



Agence Postale Communale

OUVERTURE DU BUREAU :

Hors vacances scolaires :

LUNDI	10H30 -12H00	16H15 -16H45
MARDI	10H30 -12H00	16H15 -16H45
MERCREDI	11H30 -12H30	/
JEUDI	10H00 -12H00	16H15 -16H45
VENDREDI	10H30 -12H00	16H15 -16H45
SAMEDI	10H30 -12H00	

Pendant les vacances scolaires :

LUNDI	10H00 -12H00	/
MARDI	10H00 -12H00	/
MERCREDI	11H30 -12H30	/
JEUDI	10H00 -12H30	/
VENDREDI	10H30 -12H30	/
SAMEDI	10H30 -12H00	/



6, rue de la Poste

☎02.43.02.11.30

Levée du courrier
tous les jours
à 11 heures.

Pour tout renseignement sur les produits financiers de La Banque Postale, le bureau de Port Brillet est à votre disposition au 02 43 26 12 35.



Les services disponibles dans votre Agence Postale Communale :

- ◆ Achat de timbres, enveloppes pré-timbrées, objets suivis et emballages colis
- ◆ Dépôt de votre courrier y compris recommandé
- ◆ Retrait des objets mis en instance par votre facteur
- ◆ Dépôt des procurations courrier
- ◆ Dépôt de chèques sur un compte de La Banque Postale
- ◆ **Retraits et versements d'argent (en toute confidentialité, dans la limite de 350 € par semaine pour les titulaires d'un Compte Courant Postal ou d'un Compte Epargne de La Poste)**
- ◆ Emission et paiement de mandat cash

Agence
Postale
COMMUNALE

Enfance et



Cantine & garderie

Alexandra BANCE est en poste depuis le 1er avril sur le **poste de cantine et de garderie, en remplacement d'Edith FEURPRIER** qui a rompu son contrat.

Nous lui souhaitons une bonne continuation.

Ces services sont ouverts à tous les enfants scolarisés, nous vous rappelons ci-dessous les tarifs et les horaires :

Garderie ouverte de 7h à 9h le matin et de 16h30 à 19h le soir

Garderie : 1.00 € le ticket vendu par carnet de 10

Cantine : 3.10 € le ticket vendu par carnet de 10

Vente en mairie aux horaires d'ouverture du secrétariat et à la garderie.



Le Centre de Loisirs

Il est géré depuis presque une année par les communes de Montjean et Beaulieu/Oudon.
La fréquentation des enfants de Beaulieu correspond à 244 journées enfants qui représente une participation financière de 7331 € pour l'année 2011.

L'Accueil de loisirs reçoit les enfants de 3 à 11 ans (enfants scolarisés) ; mais aussi occasionnellement les jeunes de 12 à 17 ans (collège et lycée) sous la direction de Mélinda Thébault.

L'Accueil de loisirs est ouvert chaque mercredi, ainsi que les vacances scolaires (2 semaines en février et en avril, 4 en juillet, une en août, à la Toussaint et à Noël – selon les années).

Les heures d'ouverture : de 9h à 17h (garderie dès 7h30 et jusqu'à 19h)

Il est nécessaire de remplir un dossier d'inscription*. Il est important d'inscrire les enfants à l'avance afin de réserver animation et repas. Un programme d'animation avec activités, sorties et autres moments ludiques et convivial est mis en place par période scolaire*.

Contacts : Accueil de loisirs (mercredi et vacances) 02 43 02 99 87

Mairie 02 43 02 11 40

Mail : alsh.inscription.information@gmail.com

Les factures sont mensuelles ; les règlements peuvent être en tickets CAF, MSA, chèques vacances et CESU.

*téléchargeable sur les sites internet des mairies de Montjean et Beaulieu-sur-Oudon ou à retirer en mairie ou à l'Accueil de Loisirs, 2 rue des sports

jeunesse



Le Relais d'Assistantes Maternelles intercommunal (RAM)

Le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s : un espace de jeux et d'activités

Chaque lundi précédent les vacances scolaires, le RAM organise sur la commune de BEAULIEU/LOUDON une animation en faveur des enfants de moins de 6 ans accueillis par une assistante maternelle. Différents espaces de jeux et activités y sont proposés selon les besoins des enfants présents, contribuant ainsi à leur éveil. Petits et grands y partagent un espace de socialisation où chacun peut se rencontrer et échanger.

Les animations se déroulent dans les locaux de la garderie entre 9h30 et 11h30.

Pour répondre aux interrogations des familles sur le contrat de travail de l'assistante maternelle, sur les droits et devoirs du salarié et de l'employeur, des permanences téléphoniques et des permanences d'accueil sont mises en place à la Communauté de Communes du Pays de LOIRON.

Le R.A.M. à Beaulieu sur Oudon les lundis 6 février, 2 avril et 25 juin 2012

Pour information voici la liste des assistantes maternelles de notre commune :

- * Mme JOUAULT Isabelle - 8, impasse du Bordage
02.43.02.09.57
- * Mme LEMONNIER Brigitte - 9, rue des Sports
02.43.02.03.43
- * Mme MONTEBAULT Stéphanie - Le Petit Brassé
02.43.02.03.86

Transport scolaire

Dossiers disponibles en mairie pour le transport scolaire des enfants des classes maternelle et primaire.

Pour les lycées et collèges, les établissements scolaires font le relais avec le Conseil Général.

En cas d'événements climatiques majeurs, le Service Transport Scolaire du Conseil Général met à la disposition des usagers un serveur vocal au 02 43 66 69 51 et le site du Conseil Général www.lamayenne.fr quotidiennement actualisés, ainsi que les radios locales entre 6h et 9h le matin.



Infos sociales

Le repas du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) s'organise en partenariat avec le comité des fêtes et convie à ce jour une quarantaine de personnes âgées de la commune, pour 2012, la date est fixée au dimanche 26 février.



Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social en liaison avec les institutions publiques et privées, de fait, n'hésitez pas à vous renseigner en mairie et Claudine vous dirigera vers les organismes et ou associations qui pourront vous aider ; Ex : Pour le portage de repas, qui est un très bon moyen, si vous rencontrez des difficultés pour préparer vos repas et si vous vous sentez seul(e) et isolé(e), contactez Michel HUCHEDE au 02 43 02 46 76.

Le centre médico-social de ST PIERRE LA COUR peut être appelé pour prendre un rendez-vous avec une assistante sociale au 02 43 01 85 32 des permanences sont également tenues en Mairies de Loiron : le jeudi de **10h à 12h** et de Montjean : **1er et 3ème mardi de chaque mois de 11h à 12h.**



MISSION LOCALE 53

Madame Valérie LE GOFF Conseillère en insertion à la Mission Locale 53
40 Boulevard Félix Grat – BP 40905 à LAVAL
Tél. : 02 43 56 00 12 – Fax. : 02 43 56 24 05

tient une permanence dans les locaux de la Communauté de Communes du pays de Loiron :
Le lundi après-midi – le mardi matin – le jeudi toute la journée
(uniquement sur rendez-vous auprès de la Mission Locale – 02 43 56 00 12)

Public concerné : jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire

Missions : information sur les métiers, les entreprises, les formations et les offres d'emploi, aide à l'élaboration d'un projet professionnel, accompagnement jusqu'à l'entrée et au maintien dans l'emploi, aide à la rédaction de CV, lettres de candidatures, préparation à l'entretien d'embauche, recherche de solutions et aides financières pour le transport, le logement, conseils et information santé, etc...

Banque alimentaire

Fonctionnement

Les banques alimentaires collectent gratuitement des denrées, les gèrent et les partagent pour aider l'homme à se restaurer. Elles sont gérées majoritairement par des personnes bénévoles.

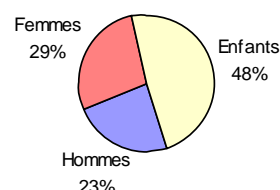
Aujourd'hui 4 bénévoles ainsi qu'un agent technique sont présents pour gérer la distribution de la banque alimentaire.

Toute demande d'aide alimentaire s'effectue par le biais d'une assistante sociale qui remplit un dossier. Chaque dossier est alors transmis à la CCPL pour validation et étude en commission tous les 1ers lundis de chaque mois.

La distribution au relais alimentaire a lieu tous les vendredis matins.

Statistiques 2011 à l'égard des bénéficiaires

Depuis le 1er janvier 2011, 185 personnes bénéficient de l'aide alimentaire.



a) l'instruction des demandes d'aide alimentaire

Une évolution notable va se produire dès 2012, en effet suite à une décision du Conseil Général de recentrer ses missions en matière d'action sociale, les assistantes sociales n'effectueront plus l'instruction des dossiers de demande d'aide alimentaire.

Cette instruction sera à conduire par chacune des communes du territoire communautaire à l'égard de leurs habitants.

Les dossiers constitués seront ensuite adressés à la Communauté de communes, pour décision de la commission Banque Alimentaire.

Collecte Banque Alimentaire les 25 et 26 Novembre 2011

La Communauté de Communes du Pays de Loiron participait à la collecte de la Banque Alimentaire les 25 et 26 novembre derniers au Super U du Bourgneuf La Forêt.

Etaient présents pendant ces 2 jours : des bénévoles, des bénéficiaires ainsi que trois élèves du Collège Notre Dame de Saint Pierre La Cour. Ils ont récoltés 1 106 Kg de denrées alimentaires. Ces denrées ont été acheminées vers la banque alimentaire de Laval qui redistribue équitablement le produit de la collecte aux plus démunis sur La Mayenne.

Rappelons que pour le Canton de Loiron, le relais alimentaire situé sur le Parc d'Activités de la Brûlatte, est ouvert aux bénéficiaires tous les vendredis matins de 9 h à 11 h 15.

Pour tous renseignements contactez Aurélie GOUPIL au 02.43.02.19.31

b) Le projet d'épicerie sociale

L'évolution de la Banque alimentaire en épicerie sociale est un projet inscrit au Contrat Territorial Unique.

Après étude et visite de différentes banques alimentaires notamment à Saint Aignan du Roé et à Ernée, les locaux actuels pourraient accueillir une épicerie sociale en créant une extension sur le bureau loué au SIAEP.

Les travaux requis pourraient être programmés en 2012 sous réserve que puisse se constituer l'association qui sera chargée de la gestion de l'épicerie sociale.

Les CCAS communaux seront sollicités par la Communauté de communes pour savoir si des bénévoles accepteraient de participer à cette association à constituer.

Infos culturelles

Une action culturelle en milieu rural est possible avec l'aide de la Communauté de Communes du Pays de Loiron, qui depuis plusieurs années a fait le choix de proposer aux habitants une offre culturelle de qualité tant sur le plan des services que des manifestations proposées : Ecole intercommunale de musique et d'arts plastiques, réseau de bibliothèques, spectacles

Nous vous encourageons donc plus que jamais à passer d'une commune à une autre pour y découvrir des spectacles, des expositions, participer à des ateliers... en un mot, rencontrer ce qui sort du quotidien. La bibliothèque de notre village s'efforce de créer des animations pour renforcer les liens entre les Belloudoniens et les Belloudoniennes n'hésitez donc pas à aller les rencontrer au rez-de-chaussée de la mairie. Les bénévoles vous proposent tous les samedis matins des ouvrages, documentaires, romans, bandes dessinées... d'ailleurs, cette année, Tintin est à l'honneur à la bibliothèque, vous trouverez page suivante tous les détails de cette animation.

Maison de Pays
53320 LOIRON

02 43 02 19 31
02 43 02 15 92
contact@cc-paysdeloiron.fr

Céline et Brigitte
membres de la commission
sociale et culturelle

"Une séance peu ordinaire" - Cirque d'objets
Vendredi 3 février - 21h
Café-épicerie l'Épi d'or / BEAULIEU SUR OUDON

Agenda

Soirée Relais Assistantes Maternelles
Lundi 16 janvier - Maison de Pays / LOIRON

Les Langues paternelles - Théâtre
Vendredi 20 janvier - 20h30
Salle des fêtes / LE GENEST ST ISLE
Tout public, dès 14 ans

Onze à table
Marionnettes/formes manipulées
Vendredi 27 janvier - 19h30
Salle de la Madeleine / PORT-BRILLET
Tout public, dès 14 ans

Festival Pas de salage sur sorties
Du 26 janvier au 9 février
Jauge limitée, pensez à réserver !
"Habiter" - Exposition
Du 26 janvier au 24 février
Maison de Pays / LOIRON - Entrée libre
Vernissage le jeudi 26 janvier à 18h30



"Las Hermanas Caronni"
Musique/chanson
Samedi 28 janvier - 21h
Salle Hervieu - Mairie / OLIVET

"Une séance peu ordinaire" - Cirque d'objets
Vendredi 3 février - 21h
Café-épicerie l'Épi d'or / BEAULIEU SUR OUDON
Samedi 4 février - 21h
chez M. et Mme Raimbault,
Parigné / LA BRULATTE

"June et Lula" - Musique / chanson
Jeudi 9 février - 21h
Chez Mr et Mme LINAY - Le Petit-Fresnay
LE BOURGNEUF LA FORÊT
Tarif : 6 € - Tout public

Bibliothèque

HORAIRES

Bibliothèque ouverte le samedi
matin 11h à 12 h
Au Rez-de-Chaussée de la mairie

L'équipe des bénévoles de la bibliothèque se tient à votre disposition chaque samedi matin. N'hésitez pas à leur demander un ouvrage ou des livres sur un thème particulier. La navette mise en place par la Maison de Pays peut vous l'obtenir dans un délai très rapide. Le catalogue des ouvrages disponibles sera ouvert en ligne sur le site de la Communauté de Communes du Pays de Loiron courant 2012.



Héroïde et Milla, Librairie des bandes dessinées de Hergé, © Hergé/Moulinsart 2009

Les aventures de Tintin à la bibliothèque !

En relation avec l'école primaire, un travail autour la Bande Dessinée, et plus précisément à partir des albums de Tintin, va être effectué par les enfants jusqu'aux vacances de février en partenariat avec la bibliothèque.

Tous les albums de Tintin seront disponibles à la lecture pour petits et grands, une exposition et un jeu pour enfants vont compléter cette séquence. Venez nombreux (re)découvrir Tintin tous les samedis matin de janvier de 10h30 à 12h00.

CONCOURS DE DESSINS sur le thème de TINTIN

Apportez vos dessins de format 21x29.7 cm à la bibli jusqu'au 21 janvier.

Résultat du concours le 28 janvier à 10h30 lors du goûter de bonne année auquel vous êtes tous invités !

A RETENIR :

Salon Bull'gomme aux Ondines de Changé
les 10-11/3 /2012
A destination du jeune public

Café lecture sur l'Argentine—Bibliothèque
de Le Genest St Isle le 28/2/2012
En partenariat avec Atmosphères53

28 janvier à 10h30

Goûter de bonne année

Pour tous

L'A.D.M.R.



Nouveau logo :

« L'un de nos services peut vous changer la vie »

C'est une particularité des associations locales ADMR : **Votre interlocuteur est bénévole et cela change tout !**
Il a le temps de vous écouter et de vous expliquer.
Il fait partie de votre environnement.
Avec vous, il étudie les services dont vous avez besoin et organise sans attendre toutes les interventions.



Que votre besoin soit ponctuel ou régulier, ENSEMBLE, nous trouverons la solution qui vous convient le mieux. Contactez nous !!!

50 % du coût de nos services est déductible de vos impôts



■ Aides à domicile, auxiliaires de vie sociale, techniciennes d'intervention sociale et familiale (TISF), aides soignantes, infirmières coordinatrices ...

Nos professionnels prennent le relais !

Ils sont salariés de l'association et assurent les services à domicile, chacun dans leur spécialité.

■ Bénévoles et salariés n'ont pas choisi leur association ADMR par hasard. Ils partagent ses valeurs humaines : **le respect de la dignité et de la liberté de chacun.**

Ils sont à votre écoute, fidèles à l'association, et vous accompagnent pour longtemps, c'est encore une particularité de votre association locale ADMR.

Filien ADMR, service de téléassistance de l'ADMR

Créé à l'initiative de l'ADMR (l'association du service à domicile), Filien est aujourd'hui un des principaux acteurs nationaux de téléassistance favorisant le maintien à domicile en toute sécurité des personnes âgées, fragilisées et en situation de handicap.
Près de 90 000 particuliers nous ont fait confiance depuis plus de 22 ans. Nous couvrons l'ensemble du territoire national et assurons une présence 24h/24 et 7jours/7. Vous n'êtes plus seuls !

Médaille ou bracelet



Nous offrons à nos abonnés le choix entre un médaillon qui se porte autour du cou, et un bracelet autour du poignet.

Le médaillon présente un double avantage : il offre deux moyens de déclenchement sécurisants par traction ou pression.

Le bouton presseur ne se situe pas sur un côté du médaillon, mais sur sa tranche haute. De ce fait, en cas de chute, la personne fragilisée peut appuyer sur le bouton sans difficulté, sans avoir à le chercher s'il était sur une des faces du médaillon.

Pour plus de sécurité, les médaillons de type Phonevie peuvent être déclenchés par traction : en cas de chute, l'abonné n'a pas à chercher le médaillon sur elle (s'il le porte sous un pull ou dans son dos, par exemple), il lui suffit de tirer sur la cordelette et l'alerte est donnée.

Contact pour notre commune : Michel HUCHEDÉ : 02 43 02 46 76

Zoom sur l'année 2011

LA VIE DES ENFANTS A L'ÉCOLE



Juin 2011 le pique-nique de fin d'année et une danse avec Marine Bisson avant son départ.



ci-contre : une sortie au marché

Et ci-dessous une sortie au bois de la Foy



Zoom sur 2011...

LES CLASSES « 0 » ET « 1 »



CLASSES "2"

L'horloge tourne, les "classes 2" ont envie de se retrouver pour une journée Amicale & Conviviale :
le SAMEDI 15 SEPTEMBRE 2012 à la Salle des Fêtes de BEAULIEU Sur OUDON

Vous êtes né(e)s en : 2012 -2002- 1992- 1982- 1972 - 1962 -1952 -1942 -1932- 1922- 1912,
nous vous invitons à contacter pour une pré inscription les personnes ci dessous :

Brigitte LEMONNIER	02.43.02.03.43.	Jeannine BRUNET	02.43.02.14.05.
Martine CORNEE	02.43.02.48.59.	Brigitte DEROUIN	02.43.02.19.29.

Pour une réponse au plus tard le 15 MAI 2012

N'hésitez pas à vous faire connaître :

- ◆ Si vous n'êtes pas natifs ou natives de BEAULIEU Sur OUDON.
- ◆ Si vous êtes parents d'enfants nés en (2).

Une invitation sera envoyée à toute la "CLASSE 2".

Nous comptons sur votre présence, pour faire la FETE

Les Organisateurs. . . .

suite

LE 36ÈME FESTIVAL DE LA MOISSON

Le dimanche 7 août 2011 s'est déroulé le 36ème Festival de la Moisson, au cœur du village, où même la pluie s'est invitée en fin d'après-midi. Ci-dessous un résumé en image :



et fin

L'ALLIANCE DES BEAULIEU DE FRANCE

La 13ème Rencontre annuelle des "Beaulieu de France" a eu lieu les 10 et 11 septembre 2011 à Beaulieu-lès-Loches (Indre et Loire). Elle a rassemblé 240 participants en provenance de 11 Beaulieu.

Un week-end d'activités, d'échanges et de découverte dans une atmosphère chaleureuse et conviviale avec un samedi chaud et ensoleillé, temps idéal pour les visites et la découverte de Beaulieu-lès-Loches et de sa voisine Loches. La pluie du dimanche matin, n'a pas empêché la tenue de l'assemblée générale et ni de ternir la bonne humeur de nos hôtes.



Le samedi matin les participants étaient accueillis par MME Sophie MÉTADIER, Maire de Beaulieu-lès-Loches, à qui une visite du marché de Loches était proposée. Après un rapide déjeuner les visites ont permis de découvrir le village et les environs.



Ce fut également l'occasion de se voir remettre les panneaux d'entrée de village, dont 2 par communes ont été offerts par l'Alliance des Beaulieu de France.

Pour rappel, l'Alliance des Beaulieu de France et de tous pays fut officiellement créée en juin 1999 grâce au regroupement de 7 communes françaises se dénommant BEAULIEU : BEAULIEU SUR LOIRE (Loiret), BEAULIEU SUR DORDOGNE (Corrèze), BEAULIEU LES LOCHES (Indre et Loire), BEAULIEU SUR LAYON (Maine et Loire), BEAULIEU SOUS LA ROCHE (Vendée), BEAULIEU (Orne)... BEAULIEU SUR SONNETTE (Charente) participa à cette réunion sans toutefois adhérer tout de suite. D'autres communes ont, depuis, rejoint l'Alliance : BEAULIEU (Isère)-, BEAULIEU (Indre), BEAULIEU (Hérault), BEAULIEU SUR MER (Alpes Maritimes), BEAULIEU SUR OUDON. BEAULIEU - Nièvre a adhéré en 2003, BEAULIEU EN ARGONNE - 55 - Meuse a adhéré en 2008, BEAULIEU -15 - Cantal a adhéré en 2008. Les objectifs de l'Alliance sont clairement affichés dans les (Statuts) : "L'Alliance des Beaulieu de France et tous pays a pour objet, pour les communes ou collectivités adhérentes, de développer toutes les forces de contacts et d'échanges, notamment culturels, touristiques, sportifs et socio-économiques, entre les représentants de ces communes ou collectivités et les populations regroupées ou non en associations, entreprises ou organismes de toutes natures"

Les 22 communes françaises se dénommant BEAULIEU, la ville de BEAULIEU en Angleterre et 13 communes possédant un quartier, un hameau, un lieu dit se prénommant BEAULIEU ont été informées de la création de l'association.

En 2012, ce sont nos voisins de Beaulieu-sur-Layon qui accueilleront à leur tour **tous les participants de l'Alliance les 8 et 9 septembre 2012.**

Retenez cette date, l'alliance est ouverte à tous ceux qui souhaitent découvrir les différents Beaulieu de France.

L'école Publique

L'école a accueilli une nouvelle directrice : Céline Fourmont, actuellement en congé maternité jusqu'en février.

Pendant cette période, la direction de l'école est assurée par Brigitte Huchet, et la classe de cycle 3 est prise en charge par Cédric Leblanc.

L'école a fait sa rentrée avec 58 élèves répartis dans 3 classes :

Les petites sections et moyennes sections avec Maryvonne Girault et Hélène Foubert (ATSEM).

Les grandes sections, CP et CE1 avec Brigitte Huchet.

Les CE2, CM1 et CM2 avec Céline Fourmont.

Les projets pour l'année sont :

Travail sur les 5 sens pour le cycle 1 : visite au musée des sciences, marché, balade sensorielle en forêt...

Pour le cycle 2 : travail autour du thème de la forêt, piscine au 2ème trimestre

Pour le cycle 3 : travail autour de la bande dessinée (série des Tintin) les mois de janvier-février, activités sportives et culturelles au 3ème trimestre avec les écoles du secteur de Loiron, Port-Brillet.



Classe des PS MS:

Mardi 13 septembre 2011, sortie au marché de LAVAL et au musée pour voir l'exposition : les 400 goûts .

Tout au long de l'année scolaire, les enfants vont travailler sur les 5 sens .



Recherche d'un nom pour l'école

3 boîtes à idées sont déposées jusqu'au 31 janvier 2012 à la mairie, dans la classe de cycle 3 et à l'école maternelle. Elèves, parents d'élèves, anciens élèves, anciens parents, habitants de Beaulieu..., n'hésitez pas à mettre vos idées, elles sont toutes les bienvenues. Le choix sera fait en concertation avec le conseil d'école et le conseil municipal. MERCI pour votre participation.

La parole aux associations

L'ÉTOILE SPORTIVE

L'étoile sportive vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2012.

Le début de saison a été difficile, en effet nous avons perdu un nombre important de joueurs.

C'est pour cela que nous n'avons pas eu d'autre choix que de nous associer avec Loiron pour notre équipe B.

Pour les seniors, nous avons un nouveau coach : M. HEMON Laurent, nous lui souhaitons bonne chance.

L'équipe A joue en 3ème division (groupe G)

L'équipe B en 5ème division (groupe D)

Pour les jeunes, comme les autres années, nos jeunes se regroupent avec le F.C. Montjean. A savoir que pour Beau-lieu, nous avons 6 joueurs en U13-14 ; 2 joueurs en U9-11 et 3 joueurs en U6-7.

Nous avons un nouvel entraîneur qui encadre les jeunes le mercredi après-midi à Montjean, M. BALLUAIS Laurent et nous avons aussi un dirigeant de Beaulieu M. MARCHAND Ludovic qui encadre les petits le samedi après-midi.

Retrouvez nous sur notre site internet http://club.quomodo.com/esb_beaulieu pour vous tenir informé en temps réel de nos résultats sportifs.

Les dates à retenir : Soirée choucroute le 3 mars et tournoi de foot le 2 juin 2012.

Toutes les personnes qui souhaitent intégrer le club seront les bienvenues.

Pout tout renseignement vous pouvez contacter M. HERMAGNÉ Victor (président) ou M. MARCHAND Ludovic.

Amitiés Sportives

Le Bureau

LE CLUB DES RETROUVAILLES

Voici venu le temps des vœux,

Le Club des Retrouvailles en profite pour offrir ses meilleurs vœux à toutes et à tous.

S'il y a parmi vous des amateurs de Belote, qu'ils n'hésitent pas à nous rejoindre le jeudi après-midi, l'ambiance est au rendez-vous.

Les adhérents du club remercient la municipalité pour le chauffage et la gratuité de la salle toute l'année.

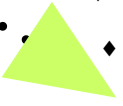
Bonne et heureuse année 2012.

Le Club

BEAULIEU SOUS TENSION

Une année s'achève et dans la continuité de l'année précédente. Une 2ème journée de formation sur « Comment bien vivre dans sa maison » s'est déroulée chez un habitant de Beaulieu-sur-Oudon avec un géobiologue.

Suite à la présentation de différents appareils de mesure, il a été retenu dans un premier temps, 2 appareils de base :

- 
- ◆ Mesure des champs électriques
 - ◆ Mesure des champs magnétiques
 - ◆ Mesure de terre

Il peut-être utilisé par les riverains de la ligne électrique ainsi que par toutes personnes sensibles aux pollutions électriques diverses (maison, ligne haute fréquence...)

Durant l'année 2011, RTE a organisé deux réunions d'informations à destination des futurs riverains. Ces réunions sont plus des formalités que des réponses aux préoccupations des riverains.

L'Association et la mairie travaillent sur la convention spécifique du Poste de Beaulieu depuis un certain temps. Elle reste à finaliser avec RTE.

Pour toute information, vous pouvez nous contacter par mail : hctht@hotmail.fr ou directement la mairie.

Le Bureau

AMICALE A.F.N. ET AUTRES CONFLITS

Comme les années passées notre petit groupe s'est retrouvé sur invitation de Monsieur le Maire pour honorer avec les drapeaux et notre présence les morts des dernières guerres. Merci aux conseillers, aux habitants, aux représentants d'associations présents ces jours là ainsi qu'aux enfants qui portent la gerbe de fleurs.

Je me suis fait le porte parole de notre association pour demander à la municipalité pour qu'une place ou une rue porte le nom des Anciens Combattants, cela existe à peu près dans chaque commune. Ce lieu serait personnalisé et rappellerai le sacrifice d'André Monnier « Mort au champ d'honneur » à Dien Bien Phu le 1er mai 1954. Nous en reparlerons au cours de cette année .

Mesdames Germaine Douin, Yvonne Huchedé et Hélène Boisseau ont reçu chacune un colis de Noël offert par notre amicale.

Je voudrais remercier tous ceux qui nous accompagnent lors des cérémonies du souvenir et principalement l'équipe liturgique qui prépare l'accueil à l'église.

Bonne année à tous

Henri Lenain

LE COMITÉ DES FÊTES

Eh oui ! Nous voilà en 2012. Voici 36 ans le comité des fêtes organisait son 1er festival des moissons et vieux métiers. Que de chemin parcouru depuis ce 18 juillet 1976. de nombreux acteurs qui étaient en activité ce jour là **sont aujourd'hui à la retraite ou malheureusement ont quitté cette terre et pourtant la vie continue. De nombreuses naissances ont rajeuni la commune, les nouveaux habitants ont pris la relève ainsi que les enfants et petits-enfants des acteurs du 1^{er} jour.**

Le 5 août Beaulieu connaîtra à nouveau une journée animée et festive ; pour que la réussite soit au rendez-vous **nous avons besoin de soleil, mais surtout de votre participation active pour l'organisation et le travail important** que nécessite cette journée mais aussi la semaine de préparation et là toutes les bonnes volontés sont attendues.

La fête du 7 août 2011 a été bien réussie, mais malheureusement le mauvais temps a clos les festivités trop rapidement et a pénalisé le commerce de fin de soirée.

Notre Assemblée Générale est fixée au 12 avril et je vous invite à y participer nombreux.

Les animations du 1er mai sont reconduites et il serait bon que vous invitiez parents et amis à venir le découvrir en espérant que cette année le soleil soit de la fête. Nous avons renouvelé le don de 400 € **pour les écoles. L'A.P.E. les utiliser au mieux de ses besoins. Je les remercie pour le travail important qu'ils fournissent pour l'organisation du vide-grenier** et leur souhaite un bon succès pour 2012.

Dans cette période pleine de pessimisme, alors que tous nos futurs candidats aux différentes élections nous prédisent **des jours difficiles, je voudrais malgré tout, avec un peu d'optimisme vous souhaiter une bonne année 2012, joie, bonheur et réussite pour vous tous et vos familles.**

Henri Lenain

FAMILLES RURALES MONTJEAN-BEAULIEU

L'association Familles Rurales est heureuse de vous offrir ses meilleurs vœux pour 2012.

Une nouvelle activité a été créée : Gym pour les enfants de 3 à 12 ans, le mercredi de 16h30 à 17h45 à la salle des fêtes de Beaulieu-sur-Oudon.

Rappel des autres activités proposées par l'Association :

◆ Gym douce pour tous les âges le lundi matin et le mercredi soir

◆ **Cours d'informatique débutant et perfectionnement** qui se déroulent au cybercentre du Pays de Loiron à Loiron (en partenariat avec Familles Rurales de Loiron/Ruillé)

Si vous avez d'autres souhaits, merci de bien vouloir prendre contact auprès de Monique PAILLARD, présidente au 02 43 02 13 46.

Le Conseil d'Administration remercie vivement la municipalité pour la mise à disposition de la salle des fêtes.

Le Bureau

Ci-contre les enfants lors d'un cours de gym un mercredi après-midi

L' A.P.E.

L'association des parents d'élèves vous présente tous ses meilleurs vœux pour l'année 2012.

Pour l'année 2011/2012, le bureau a décidé de changer l'organisation de certaines manifestations. En effet, l'arbre de Noël s'est transformé en goûter du père-noël.

Les enfants ont été ravis de voir le père-noël à la garderie et l'après-midi s'est terminé par un goûter avec le club des retrouvailles et Monsieur le Maire.

Pour ce qui est de la danse des enfants, elle aura lieu lors de la fête de l'école le 24 juin 2012.

Nous comptons sur votre mobilisation et votre motivation.

Dates à retenir :

Galettes de l'école : 6 janvier
2012

Loto : 10 mars 2012

Vide grenier : 1er mai 2012

Fête de l'école : 24 juin 2012

Le bureau



De gauche à droite en haut : Raphaëlle Lutellier, Vanessa Durpoix
En bas : Pascale Livenais, Valérie Leriche, Fabienne Hémon, Stéphanie Renou,
Sandrine Barbot, Vanessa Marchand, Muriel Dubois



La vie économique

Afin d'avoir une vision plus complète de notre commune, il est important de ne pas oublier les artisans/ commerçants de notre village qui contribuent eux aussi au dynamisme de par leur activité et constituent un maillon de la chaîne sociale indispensable à la vie de la commune.

Ci-dessous les cartes de visite des artisans/ commerçants ayant souhaité se faire connaître :

Horaires d'ouverture



du lundi
au vendredi :
7h30-13h30
17h-20h

samedi :
8h-13h
17h-20h

dimanche :
8h-13h



Louis VERON

Le Geyrennere
53320 Beaulieu sur Oudon
02.43.02.13.15 ou 02.43.02.11.37
06.72.77.31.75
Veron-entreprise@beaulieu.fr

* TRAVAUX AGRICOLES

* TERRASSEMENTS

- Mises aux normes
- Création et aménagement de plan d'eau
- Aménagement piste pour entraînement chevaux
- Aménagement autour des maisons
 - Travaux de canalisations
 - Pose de pavés, bordures
 - Enrobé à chaud, goudrons, béton désactivé

Devis gratuit sur demande

53320 Beaulieu-sur-Oudon

La petite Couanière

un gîte rural de famille.

est une maison de maître de 1886, spacieuse, chaleureuse et conviviale pour 14 personnes et plus.



www.lapetitecouaniere.info



Tél : 02.43.02.11.28 (après 20h)
ou 06.24.64.48.72



Volailles issues de
l'agriculture biologique



Poulet, pintade, cane, canard,
Poule, coq, dinde, oie.

Audrey Hermagné
Ferme de la Maltière
53320 Beaulieu/Oudon 02.43.02.49.96.

menuiserie

bois pvc alu dressing
parquets

François Riquéna
5 Rue de la Vigne
53320 Beaulieu/Oudon

tél. fax
02 43 02 02 48
port.
06 03 89 05 38

A. LEROYER — Menuiserie



BOIS — PVC — ALU
Fabricant Poseur Escaliers tous styles
Parquets — Placards — Lambris

« Helbeau »

Rte de Montjean/St Poix - R.D 32
53320 - BEAULIEU / OUDON
Tél: 02.43.02.17.64
Fax: 02.43.02.02.88

menuiserie.leroyer@orange.fr
www.escaliers-leroyer.com
Siret : 31540720500014



Les Vergers de la Menardière

VENTE DIRECTE AU DÉTAIL

POMMES — POIRES — JUS DE FRUITS

Tous les samedis matin 8 h à 12 h
Fraises et Framboises à cueillir



La Menardière — Parc du verger — 53 320 Beaulieu / Oudon
Tél/Fax : 02 43 02 03 50 - 06 35 25 67 95
www.lesvergersdelamenardiere.fr

RC 351 258 807



SARL Garage FOUBERT Guillaume

Vente réparation véhicule
neuf et occasion

1, rue de Bretagne
53320 Beaulieu / Oudon

Tél : 02.43.02.45.28

Mail : gge.foubert.guillaume@hotmail.fr

siret: 39220390700010



Olivier Dubois
Paysagiste Designer

06 08 88 43 87

o.dubois@cardinaljardin.com

4 rue du verger - 53320 Beaulieu sur Oudon
tél. : 0 810 81 81 27

www.cardinaljardin.com



LOCATION
MATÉRIEL DE RÉCEPTION
VAISSELLE
ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS

Professionnel de la restauration,
Philippe CRÉTOIS pourra vous accompagner
dans l'élaboration de vos réceptions
et autres événements.

Philippe Crétois

Ouvert aux professionnels et particuliers
tous les jours du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h 30

NOS SERVICES LOCATIONS
assiettes, couverts, verres, tables, chaises, nappage
matériels de cuisine, accessoires de table, tentes sur commande
VAISSELLE RENDU NON LAVÉE

102, bd de Loyal - 35500 VITRÉ
Tél. 02.99.74.22.91 ou 06.18.48.03.17



FABRICE SORIN
CHARCUTIER · TRAITEUR
ABATTAGE & DÉCOUPE

Agneau · Bœuf · Porc · Veau

La Lézère - 53320 Beaulieu-sur-Oudon

02 43 02 09 92 · 06 82 10 56 71

E-mail : fadorin@orange.fr

La Communauté de Communes du Pays de Loiron

Il arrive...



Non, ce n'est pas du Père Noël dont je vous parle, mais bien du tout nouveau site internet de la Communauté de communes du Pays de Loiron !

6 ans après sa création, le site Internet www.cc-paysdeloiron.fr fait peau neuve. Cette nouvelle version plus claire et plus moderne proposera un contenu plus vivant et régulièrement mis à jour.

Le site comprend 5 onglets :

Accueil / Vivre et habiter / Entreprendre et travailler / Se divertir et séjourner / Le Pays de Loiron

Rendez-vous sur le nouveau site :

www.cc-paysdeloiron.fr

Agenda

SPECTACLE : Une séance peu ordinaire

Magie et Cirque d'objets de Jani Nuutinen / Circo Aereo

Café-épicerie L'Epi d'or le vendredi à février 2012 à 21:00
Entrée libre



Maison de Pays
53320 LOIRON

Horaires d'ouverture :

Lundi au jeudi de 9h à 12h30 et

13h30 à 18h

Vendredi de 9h à 12h30 et

13h30 à 17h

☎ 02 43 02 19 31

☎ 02 43 02 15 92

✉ contact@cc-paysdeloiron.fr

Les vœux de la Communauté de Communes du Pays de Loiron ont eu lieu le lundi 9 janvier à 18h30 à La Brûlatte



Points tri, points propres ! : Fréquemment la Communauté de communes du Pays de Loiron et les mairies associées constatent ce qui peut être appelé des décharges sauvages ou points noirs. Pour répondre à certaines incivilités, la CCPL a décidé l'entretien régulier des points de collecte.

Conscient que ce n'est qu'un pis-aller, elle souhaite alerter les usagers sur cette forme d'incivisme et sur le règlement de collecte stipulant que tout dépôt sauvage est interdit et est passible d'amende.

Le service environnement compte poursuivre ses performances en sensibilisant les usagers aux enjeux du tri sélectif et à l'apport volontaire.

Pour toute information utile 02 43 02 77 64.

ORDURES MÉNAGÈRES

C'est dans la nuit du mardi au mercredi que le ramassage des ordures ménagères s'effectue.

* * * * *

S'il y a un jour férié le jour de la collecte, vos sacs ou conteneur sont à déposer ou sortir la veille du jour férié.

* * *

Les usagers des conteneurs à ordures ménagères collectifs en campagne, nous ont fait remarquer que des cartons encombrant fréquemment ces conteneurs. Merci de vous déplacer à la déchetterie pour tous ces encombrants, de même pour les conteneurs individuels.

*

De même, tous les emballages et verres, ne font plus partis des ordures ménagères, ils doivent être triés et apportés au point tri rue de la Poste, vous contribuez ainsi à une maîtrise de cette dépenses collective.

RAPPEL DES HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE :

--

Lundi, mardi, mercredi
et vendredi : 13h30- 18h

Samedi 9h30-12h et 13h30-18h

Si la composition de votre famille a changé vous pouvez sur simple demande faire échanger votre container ordures ménagères pour un modèle mieux adapté à vos besoins...

Et pour tout problème lié aux ordures ménagères, au point tri ou à la déchetterie,

Un seul contact : Fabienne RICOU à la Communauté de Communes du Pays de Loiron : 02.43.02.77.64

Performances 2010

La collecte du tri sélectif en 2010 est marquée par une légère baisse induite probablement par la crise économique qui affecterait les modes de consommation : elle touche uniquement les flux verre et papiers.

Près de 30 % des déchets ménagers (hors déchets déposés en déchetterie) ont été détournés de la poubelle pour être recyclés.



Beaulieu autrefois...

La douve du presbytère de Beaulieu

La douve du presbytère de Beaulieu a été construite par un curé de cette paroisse pour l'utilité de la cure.

Toujours les curés en ont joui paisiblement, notamment de 1802 à 1856, sans interruption comme d'une propriété entièrement indépendante du pré appartenant actuellement à monsieur Armange.

1° Les curés ont construit la douve. En 1777, il existait déjà entre le jardin et le pré qui est audessous, une douve appartenant à la cure ; ce qui le prouve c'est que les habitants de Beaulieu étant devenus propriétaires de ce pré en vertu d'un testament en date du 17 septembre 1768, de Monsieur Mathurin Mauguit, décédé leur curé en 1775 et l'ayant vendu en l'audience du 2 décembre 1776 à monsieur Le Clerc de Beaulieu, ce dernier exposait par un acte du 8 septembre 1777, que la douve édifée par monsieur Mathurin Mauguit et ayant jusqu'à six pieds de largeur dans certains endroits, se trouvait en partie dans son pré et d'un autre côté d'une Noë d'une hommée, faisant partie de la closerie de la Soulioche appartenant aux curés de Beaulieu, située au bas de son pré de remise, enclavée dans la terre de son domaine, était exploitée par sus ses terres, sans que le curé en eut le droit ; il demandait donc que le curé réduisit sa douve à la largeur du fossé et qu'il lui paya un droit de passage pour la Noë de Soulioche.

Monsieur René Mauguit, neveu de Monsieur Mathurin Mauguit et son successeur à la cure de Beaulieu, convenant que les réclamation de Monsieur Le Clerc étaient justes, mais il observait que l'acquisition d'un passage pour la Noë de Soulioche ne pouvait se faire que par une rente établie sur cette closerie, qui absorberait tout le revenu de cette Noë et que le rétrécissement de la douve serait d'autant plus désagréable pour le curé qu'elle fermait la principale clôture de ce côté du jardin ; alors Monsieur Le Clerc, toujours bien disposé en faveur de la paroisse, proposa de donner en échange contre la Noë de Soulioche qui ne contenait qu'une hommée, 1° le pré du bas du jardin, 2° le champ carré, 3° Le gâteau, 4° une pièce près de la Chevalerie, 5° enfin les landes dites de Houseau et du Sauniers, à la condition que le tout resterait attaché au temporel de la cure. Monsieur le curé accepta avec reconnaissance cette proposition. Un sousseing privé de cet échange fut fait en double et signé le 5 septembre 1777 par Monsieur Le Clerc et M. Mauguit. Monsieur Le Clerc ayant voulu qu'on posa des bornes qui indiquent la Noë qu'il avait reçue en échange, six pierres fut placées et les témoins de ce bornage signèrent au bas du même sous-seing le 20 septembre 1777.

Construction de la douve dans son état actuel

Monsieur René Mauguit, devenu par cet échange, libre de disposer du pré pour l'agrément et l'utilité du presbytère, creusa une douve d'au moins quatre mètres de largeur dans toute la partie du pré qui longe le jardin. Les terres tirées de cette excavation furent placées du côté du jardin, c'est ce qui fait un contrebas si saillant entre la douve et le jardin. Il laissa une surface de plus d'un mètre de largeur entre la douve et les terres ainsi rejetées qu'il tacha de maintenir par une plantation de buis qui existent toujours, et du côté du pré, on voit encore plusieurs madriers qu'il avait eu soin d'établir pour en empêcher les terres de se laisser aller dans la douve.

Donc la construction de la douve est le fait du curé de Beaulieu.

Les curés ont toujours joui de la douve, notamment de 1802 à 1856 sans interruption

1° Monsieur René Mauguit, qui a donné à la douve la largeur de plus de quatre mètres qu'elle marque encore aujourd'hui suffisamment pour le reconnaître et qui devait être bien plus apparente jusqu'en 1844, Monsieur Changeon ayant eu le soin de la curer dans toute sa grandeur cinq à six fois de 1802 à 1825, aussi le plan du cadastre qui fut terminé sur le terrain le 14 sbre 1831, la trace dans cette grandeur et comme chose bien distincte du pré, il en est de même dans un plan partiel du bourg, dressé par Monsieur Garnier, agent voyer du département,

approuvé le 10 février par Mr le Préfet, signé de M. Pelletière Marc ainsi que des conseillers nommés au nombre de sept. Monsieur Mauguit n'a joui de son œuvre que jusqu'en 1792, époque à laquelle il s'exila.

2° Monsieur Pierre Changeon, qui avait été vicaire de monsieur René Mauguit de 1787 à 1792, fut installé curé de Beaulieu dans l'année 1802 et dès les premières années de son installation, il fit curer la douve dans toute sa grandeur, c'est-à-dire jusqu'au jardin appartenant actuellement à Monsieur Verger, nous en avons pour témoin un homme, né à Beaulieu le 4 septembre 1786 qui y a toujours vécu et qui a aidé cinq à six fois à la curer du temps de monsieur Changeon qui mourut curé de Beaulieu en 1825 ; ce témoin se rappelle parfaitement que quand monsieur Changeon était fermier du pré, il faisait étendre dessus les boues de la douve et quand il ne le tenait pas à ferme, il les faisait transporter sur les terres de la cure. Monsieur Changeon a donc joui de la douve comme d'une propriété indépendante du pré.

3° Monsieur André Dellière qui succéda immédiatement à monsieur Changeon (au mois d'août 1825) a également joui de la douve qu'il a fait curer plusieurs fois, nos adversaires ne le contestent pas, mais comme il tint toujours à ferme le pré, ils prétendent qu'il ne le curait qu'en sa qualité de fermier du pré. Cette allégation aurait une certaine valeur pour qui ne connaîtrait pas ce qu'a fait monsieur Changeon. Mais d'ailleurs, M. Dellière détruit lui-même, de la manière la plus formelle, leur prétention. Car, en 1841, il écrit à la page 36 du livre des chroniques de la paroisse ce qui suit : avant la Révolution de 1790, la cure possédait plusieurs bons prés et des champs : Le pré qui est audessous de la douve, qui appartient actuellement à monsieur Perrudin et qui est affermé au curé de la somme de 90 f et il nomme ensuite plusieurs autres pièces de terre. Monsieur Dellière n'a donc pas eu à ferme le pré où se trouve la douve, mais bien le pré qui est audessous de la douve. Monsieur Dellière a donc joui de la douve comme d'une propriété indépendante du pré et cela jusqu'en 1844, année où il mourut curé de Beaulieu.

4) Monsieur François Foulon, successeur immédiat de Monsieur Dellière (fin de 1844), ne fait point le pré à ferme (ce fut monsieur Armange qui en devint bientôt le propriétaire). Mais il cura la douve comme ses prédécesseurs. Il n'envoya point son domestique demander à monsieur Armange, comme ce dernier le prétend, la permission de curer la douve, mais celle d'en déposer pour quelque temps les boues sur son pré. Monsieur Foulon regardait si bien la douve comme propriété de la cure sans participation aucune de la part de monsieur Armange, que ce dernier, voyant le lavoir public et celui de la cure occupés, s'étant permis d'établir des planches par dans son pré pour y faire laver la lessive de sa maison, et lui fit dire les jours suivants d'enlever ses planches de crainte que cette tolérance sembla lui reconnaître quelque droit à la douve et jusqu'à sa mort arrivée en 1856, monsieur Foulon a joui paisiblement de la douve comme d'une propriété si entièrement indépendante du pré que monsieur Armange ne soutint même pas avoir le droit d'y établir un lavoir du côté de son pré. Cette réserve de monsieur Armange se conçoit à une époque près de vingt ans plus rapprochée des actes si décisifs de monsieur Changeon, qui avaient eu lieu de 1802 à 1825 ; actes dont il devait encore y avoir dans la paroisse tant de témoins très capables de se transporter partout où il aurait pu être nécessaire, au lieu qu'aujourd'hui nous n'en avons plus que quelques-uns très anciens et qui seront bientôt tous disparus pour peu qu'on prolonge cette affaire. Déjà madame vve Bréhin, fille aînée de monsieur Riffault, acquéreur du pré pendant la Révolution, qu'il déclarait que son père n'avait jamais prétendu avoir aucun droit à la douve à monsieur le curé, vient de mourir il y a quelques semaines et nous ne pourrions plus que faire témoigner ceux qui l'ont entendu en parler. Donc monsieur Foulon a joui jusqu'en 1856 de la douve comme d'une propriété entièrement indépendante du pré qui se trouve au dessous comme l'avaient fait tous ses prédécesseurs, notamment depuis 1802.

1) Donc la douve du presbytère de Beaulieu a été construite par les curés de Beaulieu pour leur utilité.

2) Donc depuis 1777, tous les curés en ont joui paisiblement, notamment de 1802 à 1856, comme d'une propriété indépendante du pré de monsieur Armange.

Donc la douve est la propriété de la cure seule.

1159. - BEAULIEU (Mayenne)

